



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9082^e séance

Mercredi 29 juin 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Spasse	(Albanie)
<i>Membres :</i>	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Moran
	Kenya	M ^{me} Toroitich
	Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/446)

Lettre datée du 1^{er} juin 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/448)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/446)

Lettre datée du 1^{er} juin 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/448)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/517, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/446, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, et sur le document S/2022/448, qui contient une lettre datée du 1^{er} juin 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2640 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. de Rivière (France) : La France se félicite du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

La situation au Mali est fragile. L'insécurité augmente et les populations civiles en sont les premières victimes. La mission des Casques bleus comme celle des Forces armées maliennes est difficile. Le pays a encore besoin de la MINUSMA. Durant cette négociation, la France a été à l'écoute des positions de chaque membre du Conseil, et de celle du Mali. Nous regrettons bien sûr les abstentions, car la MINUSMA a besoin de notre soutien unanime. Pour que celle-ci poursuive son mandat, les autorités de transition maliennes doivent également prendre leurs responsabilités. La résolution 2640 (2022) que nous venons d'adopter contient trois messages que je souhaite rappeler.

Les entraves aux activités de la Mission et aux relèves des contingents doivent cesser. La liberté de mouvement de la MINUSMA doit être garantie, car elle est la condition de son efficacité. Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent cesser. Il est fait état de telles violations par les groupes terroristes mais aussi par des éléments des Forces armées maliennes accompagnées de mercenaires du groupe Wagner. La MINUSMA doit pouvoir accéder aux zones concernées pour accomplir son mandat et publier des rapports trimestriels sur les droits de l'homme. Les responsables de violations doivent être traduits en justice.

Enfin, le Conseil prend note, dans cette résolution, de l'annonce d'une extension de deux ans de la transition. Mais le texte appelle aussi le Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à poursuivre leurs discussions en vue d'un accord sur le retour à l'ordre constitutionnel et l'organisation d'élections. Nous espérons que le Sommet de la CEDEAO de ce samedi 3 juillet permettra d'avancer sur cette voie.

Nous appelons par ailleurs à une reprise sans délai de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui ne progresse plus depuis octobre 2021. Nous restons convaincus que cet accord est le cadre adéquat pour un apaisement durable de la situation au Mali.

Dans ce contexte, la France forme le vœu que l'examen stratégique du Secrétaire général, prévue dans six mois, nous permette de disposer d'une

analyse approfondie des conditions dans lesquelles la MINUSMA peut accomplir son mandat, et d'en tirer ainsi les conséquences.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont voté pour la résolution 2640 (2022) qui proroge d'un an l'appui crucial apporté au peuple malien par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Nous remercions la France de ses efforts collégiaux en tant que rédacteur de cette importante résolution. Nous regrettons toutefois que deux membres du Conseil se soient abstenus et aient fait obstacle à l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution prorogeant le mandat de la MINUSMA aujourd'hui, alors qu'elle avait été adoptée à l'unanimité chaque année depuis la création de la Mission en 2013.

Nous pensons qu'il était important de voter pour ce renouvellement afin que le Gouvernement de transition malien ait une nouvelle possibilité de travailler avec la MINUSMA pour mettre pleinement en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, organiser des élections libres et régulières, et protéger les civils. Nous espérons que le Gouvernement malien de transition et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest parviendront à un accord sur un mécanisme de suivi solide, assorti de critères concrets pour la suite de la transition.

Nous avons également voté pour cette résolution, car elle condamne fermement l'augmentation alarmante du nombre de violations et d'atteintes commises contre les civils et appelle à nouveau toutes les parties à cesser de commettre ou d'encourager toute violation ou atteinte. Cela inclut les groupes armés terroristes, les Forces armées maliennes et le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin.

Par ce vote important, le Conseil a renouvelé le mandat essentiel de la MINUSMA, qui consiste à surveiller la situation des droits de l'homme au Mali, à enquêter à leur sujet et à en rendre compte publiquement, et à protéger les civils contre de nouvelles attaques. La résolution envoie un message clair : la liberté de circulation de la MINUSMA doit être respectée pour qu'elle puisse faire son travail.

Dans cette optique, nous avons appuyé le renouvellement de son mandat, car la résolution appelle également le Gouvernement de transition à respecter l'accord sur le statut des forces et à mettre

fin aux restrictions aux vols et à la circulation de la MINUSMA. Je tiens à insister sur le fait que les autorités maliennes doivent immédiatement accorder l'accès au site du massacre qui aurait été perpétré à Moura et aux charniers qui s'y trouvent, ainsi qu'à tous les autres sites où des attaques contre des civils ont été signalées.

Il est important de relever que cette résolution soumet clairement à un contrôle tout soutien apporté par la MINUSMA aux Forces de défense et de sécurité maliennes. L'appui de la MINUSMA doit être conforme à la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme dans toutes les phases des opérations, en veillant à ce que les bénéficiaires respectent l'accord sur le statut des forces ainsi que les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2640 (2022), déposée par la France, prorogeant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui joue un rôle important dans la stabilisation du pays.

Nous avons cherché à faire entendre notre point de vue au cours des négociations sur le projet, mais pensons qu'il est important de le répéter publiquement aujourd'hui.

Nous sommes fermement convaincus que le libellé intrusif qui figure dans la résolution en ce qui concerne le mandat de la Mission en matière de droits humains ne fera pas avancer l'exercice par les Maliens de leur droit souverain à protéger leurs citoyens et à enquêter sur les incidents en question. Bamako est profondément engagé dans cette voie. Nous craignons que cette résolution ne soit utilisée par ceux qui veulent nuire à la réputation du Gouvernement de transition et qui n'apprécient pas sa politique étrangère indépendante.

Dans une certaine mesure, nous nous sommes habitués au fait que nos collègues occidentaux ne cessent d'alimenter le Conseil de sécurité de fausses histoires sur les activités prétendument destructrices de la Russie au Mali. Ils ne veulent pas nous entendre, ni entendre nos collègues maliens, qui, avec d'autres dans cette salle, ont remercié la Russie pour son assistance bilatérale dans la lutte contre le terrorisme. Nous n'avons pas non plus entendu de plaintes contre nous de la part d'autres partenaires africains.

Cependant, une autre chose nous surprend. Le Mali est engagé dans une lutte difficile contre le

terrorisme. Chaque mois, des centaines de civils et des dizaines de soldats de la paix sont tués en raison des attaques des extrémistes. La MINUSMA a de plus en plus de mal à s'acquitter de son mandat face aux menaces croissantes en matière de sécurité qui résultent, entre autres, du retrait des forces françaises.

Néanmoins, pour nos collègues occidentaux, tous ces problèmes graves passent au second plan lorsqu'il s'agit de l'assistance russe à ce pays africain. Au lieu d'œuvrer pour que notre assistance aux Maliens soit plus efficace et pour régler les désaccords régionaux existants au lieu de les exacerber, nos collègues occidentaux préfèrent se concentrer sur des questions qui n'ont rien à voir avec les priorités de la Mission ou du Mali, d'ailleurs. Cela soulève la question de savoir quelles sont leurs véritables motivations en ce qui concerne les activités de la MINUSMA.

Malgré les pressions extérieures exercées sur eux, nous sommes convaincus que les Nations Unies et les responsables de la Mission resteront impartiaux, qu'ils n'agiront que dans l'intérêt du peuple malien et qu'ils traiteront toutes les questions qui se posent dans le cadre d'une coopération constructive avec les autorités du pays hôte.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Alors que le Conseil de sécurité se réunit pour s'acquitter de sa mission en prorogeant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), nous voudrions rendre hommage aux soldats de la paix et aux civils qui ont péri lors des récentes attaques terroristes et exprimer de nouveau notre engagement à améliorer le mandat de la Mission afin de mieux protéger la vie du personnel des Nations Unies et des Maliens.

Le processus de prorogation du mandat nous a offert l'occasion de faire un pas en avant dans cette direction, ainsi que d'apporter d'autres améliorations aux dispositions de la résolution 2640 (2022). Le Brésil regrette que nous n'ayons pas su saisir cette occasion en ce qui concerne les changements climatiques, notamment la manière dont le langage actuel les associe à la sécurité. C'est une chose de reconnaître que les facteurs environnementaux et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent avoir des incidences concrètes sur les conditions sur le terrain et ainsi avoir potentiellement des effets négatifs indirects sur une situation d'instabilité existante.

Cependant, à notre avis, c'est une autre chose que la référence à la sécurité dans l'un des alinéas du préambule – le dix-huitième alinéa du préambule – laisse entendre qu'il existe un lien direct de cause à effet entre les changements climatiques et les conflits violents. Selon nous, cela est incompatible avec l'évaluation des causes concrètes du conflit malien, ainsi qu'avec les conclusions générales du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant les impacts et les vulnérabilités associés aux changements climatiques.

Les causes profondes du conflit et du terrorisme au Mali sont de nature politique et socioéconomique. Par conséquent, malgré leur impact, du fait qu'ils ont une incidence sur la situation d'instabilité actuelle dans le pays, les phénomènes climatiques ne sont pas la cause du conflit malien. Par conséquent, nous regrettons que l'on ait maintenu dans le texte un libellé qui implique un lien automatique entre le climat et la sécurité, qui n'a aucun fondement scientifique et qui ne reflète pas adéquatement la nature du conflit.

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) travaille sans relâche pour maintenir la paix et la stabilité au Mali depuis de nombreuses années. À cet égard, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont également fourni des efforts considérables, et la Chine les en remercie. La Chine appuie la prorogation du mandat de la MINUSMA et espère que la Mission continuera à jouer un rôle constructif pour améliorer la situation sur le terrain. Nous continuerons à appuyer l'action de la MINUSMA et du Représentant spécial du Secrétaire général.

Il convient toutefois de noter que c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de la protection et de la promotion des droits humains. La principale tâche de la Mission est d'aider le Gouvernement malien à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à rétablir l'autorité de l'État dans le nord du pays. Cela doit rester une priorité absolue. Dans l'accomplissement de son mandat en matière de droits humains, la Mission doit communiquer et coopérer étroitement avec le Gouvernement malien et écouter attentivement ses points de vue. La résolution 2640 (2022) accorde une importance excessive aux questions de droits humains et met excessivement l'accent sur le mandat de la Mission en matière de droits humains. Cela n'a rien à voir avec

la réalité sur le terrain et ne reflète pas le plein respect de l'appropriation par le Gouvernement malien de ces questions. Par conséquent, la Chine s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2640 (2022).

La situation en matière de sécurité au Mali est complexe et grave. La communauté internationale doit continuer à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement malien pour lutter contre le terrorisme et maintenir la stabilité, tout en respectant le droit du Mali à mener sa coopération en matière de sécurité de manière indépendante. La sécurité des soldats de la paix de la MINUSMA est devenue une source de préoccupation majeure. Nous déplorons vivement le fait que des soldats de la paix ont été tués dans des attaques meurtrières ce mois-ci. D'une manière générale, les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police sont préoccupés par les risques de sécurité que le retrait des troupes étrangères fait peser sur la Mission. Lorsque l'ONU procédera à une évaluation complète du travail de la Mission au cours de la prochaine phase, elle devrait recenser soigneusement les risques et les faiblesses qui subsistent en ce qui concerne la sécurité des soldats de la paix et prendre des mesures efficaces.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de la prorogation du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et je remercie nos collègues français pour le zèle dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions de rédacteur.

La MINUSMA a un rôle clef à jouer pour contribuer à l'instauration d'une paix durable au Mali. La prorogation du mandat intervient dans un contexte politique et de sécurité particulièrement difficile au Mali. La MINUSMA elle-même est confrontée à des défis importants. Les restrictions imposées par les autorités maliennes limitent sa capacité à protéger les civils et à surveiller la récente recrudescence des violations des droits humains et d'atteintes à ces droits et à faire rapport à ce sujet. Cela met en péril la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des civils.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni aurait préféré que la résolution 2640 (2022) mette davantage l'accent sur les droits humains et la liberté de mouvement. Néanmoins, la MINUSMA est doté d'un mandat clair pour mener des enquêtes sur les droits humains et faire rapport à ce sujet, rapidement et publiquement. Son mandat doit être respecté, et nous appelons les autorités maliennes à lever toutes les restrictions et à respecter

l'accord sur le statut des forces. Il est essentiel que le Conseil de sécurité soit tenu informé des entraves à l'exécution du mandat de la MINUSMA. Nous nous félicitons par conséquent de la nouvelle exigence en matière de rapport figurant dans la résolution.

Suite aux allégations formulées contre les forces de l'État et le personnel du groupe Wagner, nous saluons le renforcement du caractère conditionnel de l'appui apporté par la MINUSMA aux Forces de défense et de sécurité maliennes afin d'assurer qu'il n'est pas utilisé à mauvais escient. Compte tenu de l'ampleur des défis auxquels le Mali et la MINUSMA sont confrontés, nous sommes favorables à un examen de l'ONU et attendons de celui-ci qu'il évalue si et comment la Mission doit s'adapter afin de garantir son succès à l'avenir.

Enfin, le Royaume-Uni espère que la MINUSMA pourra continuer d'apporter un soutien efficace à l'établissement de la stabilité à long terme du Mali. Il appartient maintenant aux autorités maliennes de tenir leurs engagements s'agissant de respecter les droits humains, d'assurer une transition politique rapide en accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de garantir la liberté de circulation de la MINUSMA.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de l'Inde sur la résolution 2640 (2022).

Le terrorisme reste la menace la plus grave pour la paix et la sécurité au Mali et au Sahel. Nous remercions la délégation française, en sa qualité de rédactrice, d'avoir pris en considération notre proposition de renforcer le libellé sur le terrorisme et sur le besoin urgent de contrer ce défi.

La responsabilité première en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité de la population incombe aux autorités maliennes. Les soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) doivent appuyer les autorités maliennes compétentes dans la lutte contre les groupes terroristes.

Toutefois, les Casques bleus ne peuvent être chargés de mener des opérations de lutte contre le terrorisme. Toute ambiguïté dans la formulation de la résolution, telle qu'un libellé faisant référence à une posture robuste, à des mesures robustes et proactives pour protéger les civils, et au renforcement de la robustesse de la posture de la MINUSMA, risque de

désavantager les soldats de la paix des Nations Unies sur le terrain.

L'interprétation des mandats de maintien de la paix doit être bien définie et reposer sur une base juridique solide, sans aucune possibilité d'interprétation créative. En outre, la question relative aux changements climatiques doit être abordée de manière globale par le biais de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, conformément à ses dispositions et aux principes qui y sont énoncés, ainsi que de l'Accord de Paris. Aucun lien artificiel ne doit être établi entre les changements climatiques et les questions liées à la sécurité sans base scientifique solide.

Le Mali a besoin de l'appui continu de ses partenaires bilatéraux et internationaux, notamment l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour combler ses lacunes en matière de capacités. Nous réaffirmons notre engagement à soutenir le Mali dans sa quête d'une paix, d'une stabilité et d'une sécurité durables.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Le Gabon vient de voter pour le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans le souci de maintenir le consensus sur une question africaine et permettre à la MINUSMA de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Nous pensons néanmoins que ce mandat ne répond pas aux principales aspirations du peuple malien. Le Mali est à une phase charnière de son histoire et doit faire face à des défis sécuritaires majeurs, en luttant simultanément contre l'assaut des groupes armés et les violentes attaques récurrentes des terroristes. Nous sommes persuadés qu'à ce stade, les populations maliennes ont bien plus besoin d'un soutien conséquent de la communauté internationale, plutôt que d'une vague d'invectives et d'injonctions qui contribuent à aggraver la situation sur le terrain.

Nous regrettons également le rejet de la requête présentée par les trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya, en faveur d'un engagement plus fort pour la protection des civils et la lutte contre les effets du changement climatique, qui impactent indubitablement les populations maliennes ainsi que leur mode de vie.

La résolution 2640 (2022) uniquement focalisée sur les droits de l'homme ne sert pas les intérêts des Maliens mais, comme souvent, les intérêts des

puissances extérieures. Cette résolution n'honore pas les engagements de l'ONU visant à accompagner les Maliens dans ce long processus vers le retour de la paix et de la stabilité.

Enfin, cette résolution est une violation de la souveraineté du Mali. Elle ne tient pas compte des efforts déployés par les forces de défense maliennes pour respecter leurs obligations régaliennes de défense et de sécurisation de leur territoire dans des conditions très souvent difficiles. Nous pensons que la communauté internationale devrait revoir ses objectifs et ses priorités au Mali et se focaliser uniquement sur les intérêts des populations maliennes.

M^{me} Opong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Depuis le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) l'année dernière, plusieurs événements se sont produits au Mali sur les fronts politique, sécuritaire et humanitaire. C'est pourquoi nous avons participé aux négociations sur le renouvellement du mandat en espérant qu'il y aurait une large appréciation de la nécessité de veiller à ce que les nouveaux éléments introduits dans le texte tiennent compte des réalités actuelles et permettent à la Mission de surmonter les défis connus afin qu'elle réponde mieux aux besoins de sécurité du Mali.

Nous avons également abordé les négociations de manière à renforcer la coopération entre les deux autorités hôtes et la Mission en demandant un texte plus ciblé, constructif et équilibré.

Tout en reconnaissant la coopération constructive de toutes les délégations et les efforts déployés par le rédacteur pour parvenir à un texte équilibré, nous regrettons que celui-ci ne tienne pas pleinement compte de nos préoccupations, notamment celles liées à la protection des civils, aux droits de l'homme, au climat et à la sécurité.

Malgré les préoccupations que j'ai mentionnées, ma délégation est fermement convaincue que la paix à laquelle le peuple malien aspire ne peut être instaurée ni maintenue sans la présence de la MINUSMA. Les vaillantes troupes sur le terrain, servant dans le cadre de la MINUSMA, sont également déterminées à accompagner les efforts en faveur de la paix au Mali. C'est pourquoi, dans un esprit de compromis, le Ghana a voté pour le renouvellement de ce mandat très important.

Nous pensons que la demande faite au Secrétaire général au paragraphe 58 de soumettre, au plus tard

le 13 janvier 2023, une analyse détaillée des problèmes politiques et de sécurité ayant eu une incidence sur la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat et une évaluation de la coopération avec les autorités du pays hôte et des restrictions à la liberté de circulation, entre autres choses, aidera à recenser les problèmes et à enrichir les perspectives sur les moyens de mieux renforcer les efforts de la Mission visant à faire face à la situation de sécurité au Mali.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Le vote du Kenya pour la résolution 2640 (2022) est fondé sur sa conviction que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) joue un rôle clef au Mali. Nous notons également une amélioration globale de la résolution adoptée par rapport au projet de résolution initial.

Néanmoins, les menaces de sécurité croissantes posées par les actes terroristes, ainsi que le manque de ressources adéquates, font que le Mali a du mal à sécuriser ses frontières avec des moyens très limités. Le Kenya estime également qu'un Gouvernement légitime au Mali reste indispensable pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de mesures antiterroristes et anti-insurrectionnelles efficaces. L'aggravation des effets des changements climatiques, qui provoque l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les déplacements de population au Mali, est également une préoccupation majeure pour nous.

Nous aurions donc préféré que la résolution mette davantage l'accent sur un soutien positif au Mali dans ses efforts visant à reconstruire sa démocratie, à protéger les civils et à contrer les effets des changements climatiques, afin de tenir compte de la situation et des besoins sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

L'Albanie appelle l'attention sur la détérioration des conditions de sécurité et la situation humanitaire désastreuse au Mali. Nous remercions la France, en tant que rédactrice, d'avoir mené les négociations difficiles sur le renouvellement du mandat.

Nous appuyons pleinement la prorogation d'un an et sommes convaincus que la résolution 2640 (2022) fournit à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) le mandat nécessaire pour soutenir le Mali et son peuple. Il est indéniable que la situation de sécurité au Mali reste

complexe et qu'elle est rendue encore plus difficile par la présence de personnel militaire étranger.

La forte augmentation récente des violations des droits de l'homme reste très préoccupante. Nous exhortons les forces maliennes à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire dans la conduite des opérations militaires. La MINUSMA doit voir sa liberté de circulation garantie pour pouvoir s'acquitter de la totalité de son mandat. Toute restriction à cet égard pourrait nuire à l'efficacité de la Mission dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été officiellement confiées.

Enfin, nous encourageons les autorités maliennes à travailler dans un esprit constructif avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à définir un calendrier de transition pour la tenue des élections et le retour à l'ordre constitutionnel.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Le Gouvernement de la République du Mali prend acte de la résolution 2640 (2022) que le Conseil vient juste d'adopter et qui renouvelle le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une année supplémentaire. Comme le Conseil le sait, le Gouvernement malien s'est exprimé en faveur du renouvellement du mandat de la MINUSMA, tout en formulant clairement ses attentes et ses réserves fortes pour le nouveau mandat de la Mission.

Cependant, le Gouvernement malien est au grand regret de constater que certaines de ses réserves fortes ont tout simplement été ignorées dans la version finale de la résolution sur laquelle les membres viennent de voter. Le Gouvernement malien réitère son opposition ferme à la liberté de mouvement de la MINUSMA dans l'exécution de son mandat dans le domaine des droits de l'homme.

Les membres le savent, le Mali a toujours coopéré de bonne foi avec la force onusienne depuis sa mise en place en 2013. Toutefois, pour des impératifs de respect de la souveraineté du Mali, de coordination et de sécurité, les mouvements de la MINUSMA ne peuvent se faire qu'avec l'accord des autorités maliennes compétentes. De même, le Mali n'est pas en mesure de

garantir la liberté de mouvement pour les enquêtes de la MINUSMA sans l'accord préalable du Gouvernement.

Par conséquent, le Mali n'entend pas exécuter ces dispositions, malgré leur adoption par le Conseil de sécurité. En tout état de cause, le Gouvernement de la République du Mali estime que les enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme relèvent de la responsabilité principale des autorités maliennes. La MINUSMA a vocation à leur apporter l'assistance nécessaire à cet égard. Elle n'a pas vocation à se substituer au Gouvernement malien.

La délégation malienne appelle le Conseil de sécurité à permettre à la MINUSMA de se consacrer aux tâches prioritaires pour lesquelles elle est déployée dans mon pays, à savoir l'appui à la restauration de la sécurité et de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, condition *sine qua non* pour une meilleure protection des personnes et de leurs biens.

Les populations maliennes attendent de la MINUSMA qu'elle contribue à la recherche de solutions durables aux défis du Mali. Elles ne veulent pas que la MINUSMA devienne partie des problèmes de notre pays. Elles ne veulent pas non plus que les droits de l'homme soient utilisés à des fins politiques cachées.

Au nom du Gouvernement malien, je tiens ici à remercier la Russie et la Chine, qui se sont abstenus dans le vote sur cette résolution.

Je termine en réitérant la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens à l'Organisation des Nations Unies pour son soutien constant à nos efforts de sortie de crise. Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, maliennes comme étrangères, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

La séance est levée à 15 h 35.